



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Val-David

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

RÈGLEMENT NUMÉRO 730 PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QU' une municipalité peut désormais, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement sur les modalités de publications de ses avis publics;

ATTENDU QU' un avis de motion ainsi qu'un projet du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Article 2

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi au règlement régissant la Municipalité du Village de Val-David;

PUBLICATION ET AFFICHAGE

Article 3

Les avis publics visés à l'article 2 seront, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés dans le site Internet de la Municipalité de même que sur le babillard situé à l'entrée de la mairie de Val-David;

Article 4

Les avis publics provenant d'organismes externes seront, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés uniquement dans le site Internet de la Municipalité;

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Kathy Poulin
Mairesse

Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Val-David

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du Code municipal, le présent certificat atteste que le règlement numéro 730 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	12 juin 2018
Adoption du projet de règlement :	12 juin 2018
Adoption du règlement :	10 juillet 2018
Entrée en vigueur :	11 juillet 2018

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce onze juillet deux mille dix-huit.

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Kathy Poulin
Mairesse

Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe